



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **14 mai 2019 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2019-00069 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 :

Réduire la marge latérale du garage isolé à 1,86 mètre au lieu de 2 mètres, et ce, tel que montré au certificat de localisation préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, en date du 21 janvier 2015, sous le numéro de minute 32 937, dossier S-07-225-161.

Identification du site concerné : Matricule : 5563-02-1646  
Cadastre : 5 173 643  
Adresse : 122, rue de la Quiétude

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE DIX-NEUF.**

Me Stéphanie Parent  
Greffière

[sparent@st-colomban.qc.ca](mailto:sparent@st-colomban.qc.ca)